

THÈME

- Qualité de vie au travail et amélioration de la condition enseignante

L'ESSENTIEL

- Aucun lien avec les retraites et peu de lien avec les rémunérations, même si les thèmes abordés sont en soi importants.
- Le SNALC continue d'insister sur la priorité absolue à apporter à la question de la rémunération du métier.

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Comment donner aux enseignants de meilleures conditions d'exercice de leur métier et créer un environnement de travail permettant leur plein épanouissement professionnel ?
- Quel bilan en matière de logement ? Quelles pistes d'amélioration envisageables ? Quelles initiatives peuvent être prises pour favoriser en particulier le logement des jeunes professeurs affectés dans les zones dites « tendues » ou dans une zone hyper rurale ou très enclavée ?
- Comment mieux prendre en compte l'aspect qualitatif de la démarche de prévention des risques psychosociaux mise en œuvre ? Comment mieux associer les enseignants, leurs représentants ?

LE SNALC A INSISTÉ SUR...

- Le rythme de mise en œuvre des réformes, qui, au-delà des divergences de fond, rend l'application de ces dernières douloureuse, voire violente pour les collègues.
- Le nombre d'élèves par classe, la réunionite, le manque de reconnaissance interne et externe.
- La mise en concurrence des personnels, par exemple avec les « marges d'autonomie » ou l'abandon d'une spécialité en fin de première générale.
- La nécessaire suppression du jour de carence, qui ne s'applique pas à la majorité des salariés du privé.
- La nécessité de traiter la question du logement sur tous le territoire, et d'améliorer largement ce qui est fait actuellement en région parisienne.
- La nécessité d'une revalorisation salariale sans contreparties si l'on veut répondre réellement aux problèmes de logement (entre autres).
- La situation spécifique des contractuels, qui ont encore moins que les autres connaissances de ce qui, parfois, existe.
- La nécessité d'arrêter collectivement de parler d' « absentéisme » des personnels. Les collègues sont absents, pas absentéistes.

L'AVIS DU SNALC

Cette réunion a globalement servi à chaque organisation syndicale à rappeler l'ensemble de ses revendications sur un peu tous les sujets, de par son caractère très large. Nous ne voyons pas à court terme l'utilité de ce genre de séance, sinon pour poser des constats partagés que le ministère connaît déjà. Le SNALC a insisté sur le fait qu'on aurait moins besoin d'action sociale si nos métiers étaient correctement rémunérés, d'où la nécessité d'une revalorisation de la part fixe de la rémunération des enseignants, et ce, sans contreparties.

Le SNALC a demandé que l'on travaille à partir de documents concrets sur les questions de santé, de logement et d'action sociale et de logement. On gagnera en temps et en efficacité si l'on part de données objectives partagées.

Le SNALC sera reçu en réunion bilatérale le 5 mars prochain dans le cadre de la suite de ces « négociations ». Il n'abordera que les sujets liés à la revalorisation de la part fixe de la rémunération des enseignants, et ce, sans contreparties.